

Médiation de l'Abbatiale de Bellelay

La Neuveville, le 9 mars 2017

Après une année de rencontres individuelles et de séances communes, Monsieur Annoni termine la médiation de l'Abbatiale de Bellelay sur une note positive et encourageante. En effet, les différents organismes et groupements œuvrant dans le cadre de l'Abbatiale de Bellelay ont trouvé une entente afin que chaque domaine d'activités puisse évoluer dans ces lieux de manière harmonieuse.

Pour parvenir à cette fin, les participants ont élaboré une nouvelle structure de fonctionnement de la Fondation de l'Abbatiale. L'aboutissement des tractations donne ainsi naissance à une Charte, à un règlement et à la création de quatre sections, (section art visuel, section arts musical et choral, section culturelle et section touristique) auxquelles s'ajoute une section présidentielle. Chaque président de section siègera au Conseil de Fondation de la FABB. L'Abbatiale restera ce « lieu autre » où la culture côtoie la tradition et l'excellence. Un système de « Biennales » a été instauré : une année l'Abbatiale sera réservée à l'art contemporain, l'année suivante étant dédiée à la musique. Les activités culturelles et touristiques se répartiront les « fenêtres » de temps libre durant les deux biennales principalement en fin de journée.

Le programme 2017 présenté durant cette médiation a été adopté.

Monsieur Annoni a présenté les résultats de la médiation en primauté aux membres du CJB lors de sa séance plénière de février. Il remettra son rapport à Madame Marcelle Forster, vice-présidente du CJB et à Monsieur Jean-Pierre Aellen, président de la section Culture du CJB, durant la conférence de presse qui se tiendra symboliquement à la Maison de Bellelay (Cour de Berne à La Neuveville) le jeudi 9 mars 2017 à 17h00 en présence de tous les participants à la médiation.

Informations

Jérôme Benoit, délégué CJB à la culture : 079 269 65 10